

1<sup>ère</sup> édition → Ville DURABLE

# BUDGET participatif



J'ai  
un projet  
pour  
ma ville !

## ÉTAPE 1

Déposez vos PROJETS  
jusqu'au 30 juin 2023  
sur [jeparticipe.sevran.fr](http://jeparticipe.sevran.fr)



## Le budget participatif

- C'est dédier une partie du budget d'investissement de la Ville à des projets proposés, portés et décidés par les Sevranaïses et Sevranaïses. Pour cette première édition, la ville alloue 125 000 € à vos projets.
- Cette enveloppe sera répartie en plusieurs parts égales (soit 25 000 €) sur les quatre grands quartiers de la Ville (Centre-Ville, Perrin, Trèfles / Beaudottes, Primevères Savigny / Montceuleux Pont-Blanc, Sablons, Poudrière / Rougemont, Freinville, Westinghouse) et une part sera spécifiquement dédiée aux élèves des écoles, collèges et lycée.

Un BP  
qu'est ce  
que c'est ?

Qui peut  
déposer  
un projet ?

- Les **Sevranaïses et Sevranaïses** à partir de 16 ans
- Les **associations sevranaïses** ou **collectifs d'habitants**
- Les **élèves des écoles, collèges et lycée**

### ÉTAPE 1



Du 9 mai au 30 juin 2023  
**Je propose mon projet**

2 POSSIBILITÉS :

- En ligne sur [jeparticipe.sevrان.fr](http://jeparticipe.sevrان.fr)
- En remplissant un formulaire papier disponible dans les services municipaux (voir liste au dos)

*Avant cela, je vérifie que mon projet respecte bien le règlement et les critères du budget participatif, à savoir l'intérêt général et la compétence communale notamment. Si j'ai besoin d'être accompagné, je contacte [jeparticipe@ville-sevrان.fr](mailto:jeparticipe@ville-sevrان.fr).*

### ÉTAPE 2

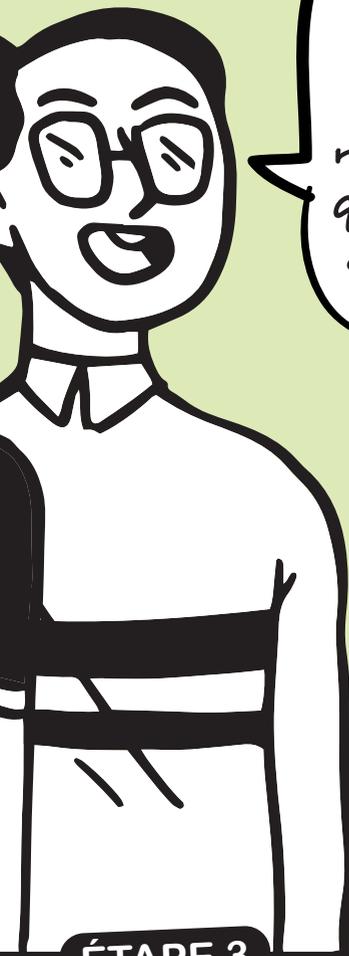


Du 1<sup>er</sup> juillet au  
30 septembre 2023  
**La Ville analyse**

#### les projets

La Ville vérifie que les projets correspondent aux critères du budget participatif et qu'ils sont réalisables (faisabilité technique, évaluation budgétaire...).

*Pendant cette période, les services municipaux peuvent être amenés à vous contacter pour plus de détails ou à regrouper des projets similaires.*



Mon projet doit respecter quelques critères

### Etre d'intérêt général

Mon projet doit profiter au plus grand nombre. Il doit servir le bien-commun et non mes intérêts propres.

*Ex : Des plantations dans mon jardin relèvent de l'intérêt individuel. Dans un parc de la ville, c'est d'intérêt collectif.*

### Répondre à la thématique de l'adaptation de la ville au changement climatique

Mon projet doit être en lien avec le développement durable et prendre en compte les enjeux environnementaux

*Ex : Proposer des projets liés à l'alimentation, aux espaces verts, à la biodiversité, au vélo et mobilités douces, à la propreté et aux déchets, à l'économie circulaire, aux énergies renouvelables, à la santé environnementale...*

### Relever des dépenses d'investissement

On distingue les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Un investissement est amené à durer plusieurs années et concerne des dépenses d'aménagement, de construction, de rénovation...

*Ex : Aménager un jardin fruitier est un investissement. Le personnel en charge de son entretien est une dépense de fonctionnement.*

### Concerner les compétences de la Ville

La Ville ne peut investir que sur son territoire et dans ses domaines de compétences

*Ex : Espaces verts, aménagement et mobilier urbain, propreté, culture et loisirs, éducation, sport, solidarité, santé, commerces de proximité...*

### Respecter le budget alloué

Votre projet doit avoir un coût estimé inférieur ou égal à 25 000 €

*Ex : L'aménagement d'un jardin partagé : 10 000 € / Un banc ou du mobilier de détente fixe entre 400 et 1000 € hors pose / Un brumisateur : 50 000 € / Une aire de jeux complète : 25 000 € pour le sol + 25 000 € pour les jeux.*

### Comment les projets seront étudiés ?

Après avoir déposé votre projet, les services de la ville l'étudient pour vérifier qu'il respecte les critères et est réalisable.

Une commission de validation des projets composée des 4 adjoints de quartier, de l'adjoint au maire en charge des finances et éventuellement d'un élu concerné ou un expert valide ensuite définitivement les projets qui seront soumis au vote.

Si votre projet n'est pas recevable ou réalisable, vous en serez informé.

## ÉTAPE 3



En novembre 2023

**Je vote pour mes projets coup de coeur**

Découvrez les projets retenus et votez pour vos préférés sur la plateforme [jeparticipe.sevrans.fr](http://jeparticipe.sevrans.fr) ou dans les urnes disposées dans les services municipaux.

À l'issue du vote, les projets élus sont ceux qui auront recueilli le plus de voix et qui entrent dans l'enveloppe allouée au budget participatif.

## ÉTAPE 4



En 2024

**Les projets prennent vie !**

Les services de la ville assurent la réalisation des projets lauréats pendant l'année 2024.

*Selon les projets, leur envergure et leur complexité, la réalisation peut varier dans la durée.*

## A votre rencontre

Pour en savoir plus sur le budget participatif, les 4 adjoints de quartiers vous proposent un temps d'échange :

- Le mardi 16 mai à 19h à la Micro folie avec Hassanata Moilime, adjointe pour les quartiers Beaudottes, Primevères Savigny
- Le jeudi 25 mai à 19h à la MDQ Rougemont avec Jennifer Pedraza, adjointe pour les quartiers Rougemont, Freinville, Westinghouse
- Le mercredi 31 mai à 19h à la MDQ Michelet avec Serge Moulinneuf, adjoint pour les quartiers Montceuleux Pont-Blanc, Sablons, Poudrerie
- Le jeudi 8 juin à 19h au Préau Crétier avec Raymond Gauthier, adjoint pour les quartiers Centre-Ville, Perrin, Trèfles

## Où déposer son projet ?

En ligne sur [jeparticipe.sevran.fr](http://jeparticipe.sevran.fr) ou en remplissant le formulaire papier disponibles dans les lieux suivants :

- Dans les 3 maisons de quartier
- Au centre administratif Paul-Eluard
- Dans les bibliothèques
- À l'Hôtel de ville
- Au CCAS
- À l'Atelier Poulbot
- À la Micro-Folie



J'ai une question !

## Vous souhaitez en savoir plus ?

Vous avez besoin d'être accompagné pour créer votre compte sur la plateforme numérique, pour remplir le formulaire ?  
Une question précise sur le dispositif du budget participatif ?  
Vous avez besoin d'aide pour déposer votre projet ?

N'hésitez pas à nous contacter sur [jeparticipe@ville-sevran.fr](mailto:jeparticipe@ville-sevran.fr).



Consultez le règlement du budget participatif sur [www.jeparticipe.sevran.fr](http://www.jeparticipe.sevran.fr)